



**Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
Facilitation de la République fédérale d'Allemagne (2020-2021)
Suivi de La Déclaration de N'Djamena dans le contexte du Covid 19**

**Programme Gestion Durable des Forêts dans le Bassin du Congo
Projet d'appui au Complexe Binational Sena Oura - Bouba Ndjida (GIZ BSB Yamoussa 2)**

**Réunion des Experts Pays pour l'élaboration des Plans d'Investissement Pays relatifs aux
Zoonoses, Transhumance, LAB Transfrontalière, sécurité et développement durable entre
le Sahel et le Bassin du Congo
du 12 au 15 juillet 2021, à Douala, Cameroun**

DRAFT0

I. CONTEXTE

La déclaration sur la transhumance transfrontalière a été promulguée dans le cadre de la collaboration entre le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et la République du Tchad lors de la Conférence internationale tenue à N'Djamena du 23 au 25 janvier 2019. Ladite Conférence a réuni les ministres de la défense, des forêts/aires protégées, de l'environnement et de l'élevage de huit pays, environ 225 experts, une cinquantaine de hauts fonctionnaires des institutions régionales/sous-régionales et des partenaires de la coopération technique et financière.

La Déclaration de N'Djamena porte sur la nécessité de façonner un cadre idoine de collaboration relatif à la transhumance transfrontalière au niveau régional qui, intègre les questions de sécurité, de gestion des aires protégées et de dégradation croissante des écosystèmes due aux effets du changement climatique. Elle souligne la nécessité d'une appropriation du politique de la gestion apaisée de la transhumance transfrontalière qui soit en cohérence avec les actions conjointes pour soutenir les acteurs de la conservation de la biodiversité et du développement durable. Cette déclaration intègre les questions de sécurité, de gestion des ressources naturelles et préconise une approche multi-sectorielle transfrontalière innovante.

À travers cette Déclaration, les États situés au nord du bassin du Congo, les pays du sahel qui sont frontaliers à ces pays et les organisations régionales s'engagent dans une approche commune relative à la protection de l'environnement, de l'agriculture, l'élevage et la sécurité. Les effets négatifs du néo-pastoralisme endémique sur la biodiversité et la préservation des forêts dans le bassin du Congo y sont abordés. Par ailleurs elle fait dans les trois blocs géographiques, la promotion d'une transhumance apaisée afin de prévenir, atténuer et résoudre les conflits liés à la transhumance, notamment celui des pasteurs et des agriculteurs.

Les 3 blocs géographiques mis en place afin d'impulser cette collaboration transfrontalière ce, sous la facilitation du Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo sont les suivants :

- ✓ **Bloc géographique Ouest (Bloc Ouest)** cerne le territoire englobant le Nord-Est du Nigéria, le Nord, l'Est du Cameroun, le Sud-Ouest du Cameroun, le Sud-Ouest du Tchad et le Nord-Ouest de la RCA.
- ✓ **Bloc géographique Centre (Bloc Centre)** inclus les territoires englobant les aires protégées du Sud-Est du Tchad, du Nord-Est de la RCA et du Sud-Ouest du Soudan.

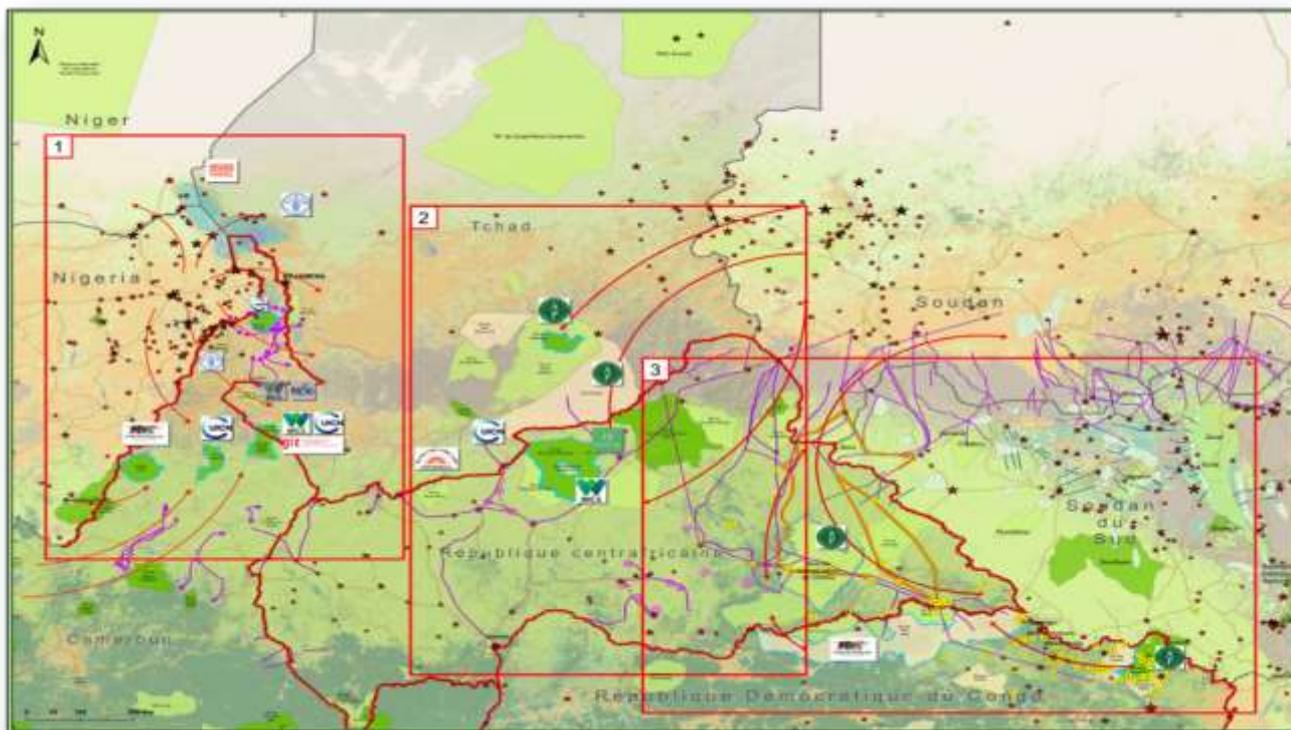
- ✓ **Bloc géographique Est (Bloc Est)** connecte les territoires englobant les aires de conservation du Sud-Est RCA, les aires protégées de l'Ouest du Soudan du Sud et cette du Nord-Est de la RDC.

Les grandes lignes du cadre logique du suivi de ladite Déclaration se présentent telles que suit :

- **Composante 1 : Cadre juridique pour une collaboration entre les Etats.**

Résultat 1 : » Un cadre juridique bilatéral clair et précis permet aux services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés par les aires protégées transfrontalières de collaborer en vue de combattre et de réprimer les pratiques illégales »

Carte de visualisation des trois blocs géographiques



Carte 1 les trois blocs géographiques émergents en terme de Sécurité-LAB Transfrontalière et encadrement de la Transhumance, OFAC 2018

- **Composante 2 : Stratégie de lutte anti-braconnage dans les aires protégées.**

Résultat 2 : « Les stratégies de lutte anti-braconnage sont mises en œuvre efficacement par les gestionnaires des aires protégées dans l'approche paysages et écosystèmes fonctionnels en lien avec les dispositions des accords transfrontaliers et des protocoles techniques opérationnels ».

- **Composante 3 : Gestion de la transhumance.**

Résultat 3 : » Les activités de transhumance sont prises en compte dans le cadre de la conservation des aires protégées et de leurs paysages/écosystèmes fonctionnels dans l'optique qu'elles génèrent des bénéfices pour tous et contribuent à : construire la cohésion sociale, promouvoir le développement local et assurer la conservation de la biodiversité ».

- **Composante 4 : Consolidation de la Paix et la Sécurité.**

Résultat4 : « Les actions concourant à l'émergence et à la consolidation de la paix et la sécurité sont prises en compte pour permettre que la gestion des aires protégées, de la transhumance et les initiatives de développement local puissent être assurées dans un contexte sécuritaire favorable »

- **Composante 5 : Equilibre Santé humaine et Conservation de la Biodiversité/Zoonoses et Covid-19.**

Résultat 5 : « Les risques de contamination homme-animal-homme par des germes pathogènes transmises par la faune sauvage sont réduits à travers des actions initiées pour contenir les relations entre l'Homme et

la nature pouvant conduire à des conséquences sanitaires à l'exemple de la Pandémie du COVID19 et des épidémies d'EBOLA »

▪ **Composante 6 : Communication et plaidoyer.**

Résultat 6 : « La stratégie d'information / communication sur les aires protégées dans le bloc prioritaire considéré est articulée à une stratégie COM concertée à l'échelle régionale qui permet de valoriser les aires protégées d'Afrique Centrale auprès des opinions publiques nationales/internationales et auprès des initiatives globales pertinentes »

La Déclaration de N'Djamena de janvier 2019 a été suivie en mai 2019 par des négociations sur un accord transfrontalier entre le Sud-Soudan et la RDC. **En septembre 2019** : Le Tchad et la RCA ont organisé une concertation sous régionale pour une transhumance transfrontalière apaisée dans le bassin du Lac Tchad (Niger, Nigeria, Tchad, Cameroun et République Centrafricaine). **En novembre 2019** : un pas majeur a été franchi par la signature de deux protocoles spécifiques d'accords transfrontaliers bi et (tri) partite sur la lutte anti-braconnage et sur l'écodéveloppement entre le Cameroun, le Tchad et la RCA.

Dans le même sillon, la **conférence des experts (16-17 décembre 2019)** de haut niveau avec les pays concernés, a rassemblé environ 150 participants et a débouché sur l'adoption par les 7 pays limitrophes de la région du Sahel et les organisations régionales concernées et pour chaque bloc géographique **d'une ligne directrice - cadre logique programmatique** pour un bon suivi des mouvements des transhumants. **La tenue de la Conférence de Douala de décembre 2019 relative au suivi de la Conférence de Ndjamen**a, a été une plateforme pour un véritable suivi des actions transfrontalières en lien avec la déclaration de Ndjamen, notamment **la tenue le 17 décembre 2019** des premières sessions des Comités de Supervision et d'Arbitrage (CBSA) de l'Accord Binational (BSB Yamoussa) entre le Cameroun et le Tchad et de l'Accord Tripartite LAB de N'Djamena (AT-LAB de N'Djamena) ente le Cameroun, la RCA et le Tchad¹. Ces sessions ont précédé les premières consultations ministérielles entre la RDC et la RCA sur un accord transfrontalier entre la RDC et la RCA (un rendez-vous au niveau ministériel).

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la conférence de Douala de décembre 2019, les Coleaders des Blocs géographiques ont travaillé de **mai à septembre 2020** sous la coordination du PFBC à l'élaboration d'une **feuille de route triennale programmatique et budgétisée** et une **fiche d'action politique et diplomatique** de chaque bloc dans l'optique de renforcer le plaidoyer au plus haut niveau des Etats. Ces feuilles de route relatives à la mise en œuvre de la Déclaration de Ndjamen pour les trois blocs géographiques ont été élaborés de concert avec les partenaires étatiques et les organisations régionales et sous-régionales avec comme chef de file : la GIZ BSB Yamoussa pour le Bloc Ouest, le WCS pour le Bloc Centre et APN pour le Bloc Est. Ces feuilles de route sont structurées autour des cinq résultats attendus de la Déclaration de N'Djaména déclinés dans le cadre logique programmatique cité plus haut.

Les activités couvertes par ces feuilles de route portent sur l'appui aux accords transfrontaliers, la mise en place d'un système régional de surveillance et d'orientation des mouvements des transhumants, la promotion d'un aménagement du territoire intégré et durable des aires protégées de la sous-région, le renforcement de la lutte contre le braconnage assortie de la mise en place des alternatives en terme d'activités génératrices de revenus, le développement communautaire en lien avec les stratégies et mécanismes de gestion pacifique des conflits afférents à la transhumance.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces feuilles de routes, des actions spécifiques ont été proposées pour la gestion de la transhumance transfrontalière et les zoonoses, notamment le concept "One Health" qui est un sujet d'actualité. Ceci est inscrit sur la liste des actions politiques et diplomatiques de la Facilitation. Par ailleurs, la coopération Allemande à travers le Projet GIZ d'Appui au Complexe BSB

¹ <https://archive.pfbc-cbfp.org/actualites/items/AT-LAB.html>

YAMOOUSSA (Tchad-Cameroun) a conduit en 2020 dans la zone du BSB YAMOOUSSA, une étude majeure sur la transhumance transfrontalière qui a contribué à une meilleure connaissance des enjeux et des défis de ce mode de gestion de l'espace.

Sensibilisation continue des bailleurs de fonds : de manière continue, le Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC a conduit plusieurs plaidoyers d'abord au niveau politique élevé en Allemagne et a facilité l'organisation d'une réunion des bailleurs dédiée au sujet de la transhumance.

Juillet 2020 : S'agissant de la transhumance, il convient de soutenir les systèmes communautaires de gestion des ressources locales, qui ont longtemps été sensibles aux demandes concurrentes des éleveurs et des agriculteurs en matière d'utilisation des terres et d'approvisionnement d'eau, mais qui sont de plus en plus dysfonctionnels en raison des conflits multiformes, des flux migratoires incontrôlés et des effets /impacts du changement climatique. Une plus grande implication dans la question transversale de la transhumance apporterait une valeur ajoutée dans le traitement de la thématique Climat – biodiversité – sécurité. **L'Allemagne** a notamment mis l'accent sur ce point en tant que thème d'avenir **lors de sa présidence du Conseil de sécurité des Nations unies en juillet 2020**.

En octobre 2020, le Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne sur la base de la fiche d'action politique et diplomatique des blocs géographiques a initié la mise en œuvre de certaines actions majeures au niveau diplomatique et politique en République démocratique du Congo et au Cameroun à travers l'organisation d'un petit déjeuner de Haut niveau des Chefs de mission des pays concernés des Blocs Est et Ouest. Ce petit déjeuner de haut niveau a servi de cadre de briefing des Chefs de Mission diplomatique des pays concernés par la Déclaration de N'Djaména. Les échanges ont porté sur les accords transfrontaliers relatifs à la transhumance transfrontalière, la lutte anti-braconnage transfrontalier et la gestion efficaces des aires protégées transfrontalières.

En décembre 2020 et en marge de la 8^{ième} Réunion du Conseil Directeur du PFBC, la Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du PFBC a organisé la « Transhumance Day » le 29 décembre 2020. Lors de cet événement, les coleaders des blocs géographiques ont présenté l'état d'avancement des travaux dans leurs blocs respectifs, notamment : (a) l'état d'avancement de la mise en œuvre de la déclaration de N'Djaména au sein de chaque bloc géographique ; (b) les feuilles de route programmatiques et budgétaires des blocs géographiques et (c) la fiche d'action politique et diplomatique de la Facilitation du PFBC.

Par ailleurs, il faudrait souligner deux résultats majeurs de la « Transhumance Day » dans le bloc ouest que sont : la tenue de la réunion du Conseil des ministres sur les accords transfrontaliers BSB Yamoussa entre le Tchad, la RCA et le Cameroun sur l'écodéveloppement et l'éco-sécurité, la lutte contre le braconnage dans le complexe binational des aires protégées du BSB Yamoussa et la présentation des rapports de l'étude commanditée par le projet GIZ/BSB Yamoussa sur la transhumance dans le Complexe BSB Yamoussa, en quatre tomes. Cette journée sur la transhumance en Afrique centrale a servi de plateforme de discussion sur les questions relatives au pastoralisme/transhumance tout en analysant la dimension sécuritaire, la montée des tensions et conflits agriculteurs-pasteurs et les solutions idoines pour une régulation communautaire efficace pour le pastoralisme et la transhumance dans l'espace CEEAC.

Ainsi, les présents termes de référence sont préparés pour l'organisation de la Conférence des Experts Pays pour l'élaboration des Plans d'Investissement Pays dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de Déclaration de Ndjaména relative à la Transhumance, les Zoonoses, la LAB Transfrontalière, la paix, sécurité et le développement durable. Elle se tiendra du 12 au 15 Juillet 2021, à Douala, sous la co-présidence du Ministre de la Faune et des Forêts de la République du Cameroun et du Facilitateur de la République d'Allemagne pour le PFBC, en étroite collaboration avec les institutions régionales et les coleaders des blocs géographiques. **Ladite Conférence des experts de Douala est une étape préparatoire de Ndjaména 2 qui abritera le Sommet des Chef d'Etats et la Table ronde des bailleurs.**

II. OBJECTIF GLOBAL DE LA REUNION DES EXPERTS PAYS

L'objectif principal de cette réunion des experts pays est d'échanger sur les questions liées à la transhumance et partant l'influence de la COVID19 sur la gestion de la biodiversité et les mesures à mettre en place pour anticiper sur les futures pandémies. En sus, la capitalisation des extrants du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena est primordiale pour l'élaboration des plans d'Investissement pays tout en mettant un accent particulier sur la transhumance et les Zoonoses.

Il s'agit spécifiquement de :

- **OS1.** Faire le point sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména et sur les recommandations de la Transhumance Day de Kinshasa en faveur d'une gestion durable de la transhumance transfrontalière, de la conservation de la biodiversité et la prise en compte des zoonoses pour la santé des communautés et des écosystèmes ;
- **OS2.** Elaborer sur la base du canevas les plans d'investissement pays et une feuille de route pour le portage institutionnel et organisationnel de la transhumance apaisée en Afrique centrale ;
- **OS3.** Adopter un projet de plan d'investissement pays et un plan d'investissement intégré pour les actions transfrontalières dans chaque bloc géographique en prélude à la Conférence de Haut Niveau "N'Djamena 2 "qui abritera le Sommet des Chef d'Etats des pays concernés par la Déclaration et la Table ronde des bailleurs en décembre 2021 ;
- **OS4.** Echanger sur le concept "Une Santé" pour la prise en compte de la thématique zoonose dans le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration dans le cadre des connaissances scientifiques, traditionnelles, des savoirs et savoir-faire locaux en matière des zoonoses.

III. RESULTATS ATTENDUS

- **R1.** Le point est fait sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména et sur les recommandations de la Transhumance Day de Kinshasa en faveur d'une gestion durable de la transhumance transfrontalière, de la conservation de la biodiversité et la prise en compte des zoonoses pour la santé des communautés et des écosystèmes ;
- **R2.** Les plans d'investissement pays et une feuille de route pour le portage institutionnel et organisationnel de la transhumance apaisée sont élaborés sur la base du canevas ;
- **R3.** Un projet de plan d'investissement pays et un plan d'investissement intégré pour les actions transfrontalières est adopté dans chaque bloc géographique en prélude à la Conférence de Haut Niveau "N'Djamena 2 "qui abritera le Sommet des Chef d'Etats des pays concernés par la Déclaration et la Table ronde des bailleurs en décembre 2021 ;
- **R4.** Des échanges sont faits sur le concept "Une Santé" pour la prise en compte de la thématique zoonose dans le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration dans le cadre des connaissances scientifiques, traditionnelles, des savoirs et savoir-faire locaux en matière des zoonoses.

IV. MÉTHODOLOGIE

Pour le succès de cette étape préparatoire à la conférence de Haut Niveau "N'Djaména 2", des concertations seront menées au sein de chaque pays par les sectorielles administratives concernées et leurs partenaires. A cet effet, la GIZ/BSB Yamoussa a commis un consultant pour préparer les instruments de collecte de données et le canevas pour l'élaboration des Programmes d'Investissement pays. Ledit consultant encadrera les pays avant et pendant les travaux de la Conférence des Experts Pays. Les travaux dans les blocs se feront en plénière et seront facilités par les Leaders des blocs. Dans l'optique de maintenir les mesures barrières et sécuritaires lié au COVID19 il n'y aura pas de grande restitution en plénière des travaux des trois blocs réunis. Cependant chaque bloc désignera des représentants pour la restitution globale des travaux de tous les blocs.

V. DATE ET LIEU

La Réunion des Experts Pays se déroulera du **12 au 15 juillet 2021 à Douala au Cameroun**. Du 16 au 17 Juillet 2021, une task force s'attellera à la consolidation des travaux des blocs, toilettage, préparation des notes de synthèses pour transmission aux administrations étatiques concernées et institutions représentées à la Réunion des Experts pays. Les modalités pratiques seront communiquées dans la note logistique. La réunion sera disponible en ligne.

VI. TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS

Les organisateurs de la Conférence des Experts pays envisagent la participation centaine de participants en présentiel et une quinzaine en Visio Conférence. Chaque pays a quatre représentants des administrations sectorielles concernées (ministère de l'élevage, de l'agriculture, de la défense/sécurité, de l'administration territoriale, des affaires étrangères, des forêt et environnement). Par ailleurs, les organisations régionales et s/régionales, les leaders et coleaders des Blocs seront aussi représentées.

VII. GESTION DE LA REUNION

La Réunion des experts est proposée être placée sous la Co-Présence de Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndong, Ministre des Forêts et de la Faune, Président en exercice de la COMIFAC et de L'Honorable Dr Christian RUCK, Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne du PFBC. La gestion de la réunion sera assurée par les Leaders des Blocs géographiques qui seront appuyée par une équipe composée de deux consultants (GIZ BSB et PFBC) ; un modérateur par bloc ; trois rapporteurs (un pour chaque bloc).

VIII. Annexes

En prélude à la Conférence des Experts pays qui se tiendra à Douala du 12 au 15 juillet 2021, les experts sont appelés à se réunir d'abord au sein de leur pays pour définir les grandes lignes des plans d'investissement Pays selon les spécificités des Etats et de les intégrer dans le canevas préparé à cet effet. Les leaders et coleaders des partenaires apporteront un appui à ce processus dans chaque bloc. Cette section concerne les consultations préliminaires au sein des Etats et les sessions parallèles qui se tiendront pendant la Conférence des Experts.

A. Consultation Préliminaires Pays

L'objectif principal, est de pouvoir mettre en cohérence le cadre logique, la feuille de route et la fiche des actions politiques et diplomatiques proposée par les leaders et partenaires de chaque bloc pour l'élaboration du plan d'investissement pays. De manière spécifique, il s'agit de :

- Faire un état des lieux de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena et affiner les extraits des travaux de chaque bloc en lien avec le cadre logique et le canevas programmatique adoptés lors de la réunion des experts de Douala de décembre 2019 ;
- S'accorder sur les actions transfrontalières prioritaires à développer dans le cadre d'une mutualisation des efforts entre les Etats, les partenaires, les institutions régionales et internationales et les opérateurs intéressés.
- S'accorder sur les actions transfrontalières prioritaires à développer pour mutualiser les efforts entre les Etats, les partenaires, les institutions régionales et internationales et acteurs intéressés.

B. Sessions parallèles – Travaux au sein des Blocs pendant la Conférence des Experts Pays

Au cours de la Conférence des Experts pays de Douala, trois sessions parallèles se tiendront dans trois salles différentes afin de permettre aux Blocs géographiques de travailler sur les dossiers qui leurs sont propres et préparer le plan d'investissement. Les objectifs spécifiques par bloc sont définis ci-dessous :

Objectif spécifique de la session parallèle du Bloc Ouest

- Echanger sur la finalisation et signature des accords pour la gestion concertée des aires protégées transfrontalières Cameroun - Nigeria ;
- Discuter sur l'accord tripartite (Cameroun, RCA et Tchad) sur la transhumance transfrontalière ;
- Présenter les résultats de l'étude sur la transhumance commanditée par le PFBC ;
- Présenter l'étude globale en quatre tomes sur la transhumance dans le Complexe BSB Yamoussa et la Région du Nord Cameroun du Projet de la GIZ BSB Yamoussa;

Objectif spécifique de la session parallèle du Bloc Est

- Poursuivre les négociations au niveau des experts pour le projet d'accords transfrontaliers RDC-RCA et Sud-Soudan à adopter au cours d'une conférence ministérielle de haut niveau ;
- Présenter les extraits du suivi de la N'Djamena produits par les Experts Pays présents à la réunion de Douala de 2019 afin de s'accorder sur le contenu et les priorités pour le plan d'investissement pays du Bloc Est et plan d'investissement intégré pour les actions transfrontalières ;

Objectif spécifique de la session parallèle du Bloc Centre

- Présenter les extraits du suivi de la N'Djamena produits par les Experts Pays à la réunion de Douala de 2019 pour élaborer le plan d'investissement pays du Bloc Centre et un plan d'investissement intégré pour les actions transfrontalières ;
- Proposer et adopter les arguments à faire valoir pour justifier la tenue envisagée par la Facilitation du PFBC de la conférence de Haut niveau des Ministres de AT-LAB N'Djamena (Accord de Coopération Tripartite Relatif à la Lutte Anti-braconnage Transfrontalière) élargie aux Soudan et le Sud-Soudan, en vue de l'extension des accords transfrontaliers et des protocoles spécifiques entre le Cameroun, la RCA et le Tchad à ces deux pays ;
- Proposition et adoption des arguments à faire valoir pour initier une concertation de Haut niveau en vue d'un accord transfrontalier bilatéral Tchad- RCA, spécifique couvrant (Sud Tchad) Zakouma - Aouk et les zones protégées du Nord-Est de la RCA (Bamingui Bangoran- Gribingui, Vassako-Bolo - Manova-Gounda).

C. DOCUMENTS DE TRAVAIL

- TDR de la réunion y compris l'agenda provisoire ;
- Note de briefing sur la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména
- Documents produits des Blocs Géographiques : Canevas, FDR, Fiche d'action
- Note sur la Transhumance Day

D. RESPECT DES MESURES ANTI-COVID 19

La situation de la pandémie Covid 19, impose aux organisateurs de la Réunion le respect des mesures sanitaires barrières promulguées officiellement par le Cameroun et par la GIZ :

- Respect stricte des dispositions anti-Covid 19 exigé par la GIZ dans la mise en œuvre des activités (respect de consignes de sécurité et prises en compte de mesures sanitaires Covid-19 édictées) ;
- Information sur la pandémie et les mesures sanitaires à respecter lors de l'atelier à chaque séance ;
- Achat et mise à disposition aux participants des équipements de lavage des mains, produits et autres objets de protections (prise de températures à l'entrée des salles, disponibilité du gel hydroalcoolique et masques obligatoires) ;
- Respect des mesures de distanciation dans les salles et les lieux de réunions ;
- Respect du nombre de passagers dans les véhicules, (pas plus de 4 personnes, plus le chauffeur) ;
- Utilisation de la possibilité d'un appui des services sanitaires locaux en cas de besoin d'assistance ;
- Utilisation des canaux de communication locaux pour une large information sur l'atelier et le respect des mesures sanitaires Covid-19 avant les rencontres au besoin ;
- Distribution des plaquettes d'information sur le Covid-19 ;
- Prise en compte de toute autre mesure complémentaire, nécessaire à une bonne sécurisation des travaux de l'atelier.